

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Villani : une proposition de loi sans connaître le sujet ...

Le 25 septembre 2020 à Issy-les-Moulineaux

Par respect pour la démocratie représentative, la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par son Directeur Général Nicolas Rivet, a répondu à l'invitation des parlementaires signataires de la « Proposition de loi relative à de premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers » qui vise à interdire des pans entiers de nos activités rurales, tant pour l'élevage que pour la chasse. Il aurait été facile de refuser de venir à l'Assemblée Nationale alors que cette PPL n'a fait l'objet d'aucune concertation au préalable avec les éleveurs et les chasseurs.

Par contre, cette initiative parlementaire reprend l'intégralité des arguments des lobbies anti chasse et anti viande, laissant à penser qu'ils ont été largement consultés avant la rédaction de ce texte choquant et profondément anti rural, comme si les ruraux étaient des citoyens de seconde zone. Au regard de cela, le Président Willy Schraen ne pouvait être présent.

Pour la FNC, cette audition illustre la duplicité des signataires et en particulier de Monsieur Villani qui prône tous les jours dans les médias le respect et l'écoute de la société civile, qui défend les minorités et qui donne des leçons sur l'importance de la concertation.

Alors comment peut-on être à l'origine d'une proposition de loi qui demande l'interdiction de toutes les chasses traditionnelles, de la chasse à courre ainsi que de toutes les chasses aux chiens courants, sans avoir jamais rencontré la moindre personne concernée et avec une ignorance abyssale du sujet...si ce n'est pour faire un coup politique ?

Les députés signataires veulent pourtant interdire la chasse pour des centaines de milliers de chasseurs de France alors que nombreux sont ceux qui reconnaissent la contribution de la chasse à la biodiversité et aux territoires ruraux.

La FNC appelle les parlementaires de la Commission des affaires économiques, et ensuite tous les parlementaires, à s'opposer le 8 octobre à ce texte liberticide qui nie l'identité rurale de nos terroirs.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes, dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com> / @ChasseursFrance

